

Envoyé en préfecture le 15/11/2021

Reçu en préfecture le 15/11/2021

Affiché le **16 NOV. 2021**

ID : 056-215601626-20211110-DB20211108-DE



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique
Mercredi 10 novembre 2021

DEMANDE DE SUBVENTIONS AU DEPARTEMENT POUR LES ACTIONS CULTURELLES

Etaient présents :

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Patricia QUERO-RUEN, Christian PERRIEN, Pascaline ALNO, Claude ORVOINE, Claudie LE BIHAN, Cédric ORVOËN, Hélène BOLEIS, Anne-Valérie RODRIGUES, Marianne POULAIN, Antoine GOYER, Patrick GOUELLO, Jean-Luc SCIEUX, Isabelle GUSMINI, Pascal GUERIF, Brigitte LE LIBOUX, Georges CORNEC, Liliane MARTEVILLE, Christian LAURENT, Marie-Christine LE NORMAND, Bernard CLERGEON, Martine LIEDOT, Ludovic JEGO, Christine BARETTE, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL, Emmanuelle TROCADERO, Marie-Hélène HUCHET, Jean-Baptiste BOUYER, Annie VERDES, Loïc TONNERRE.

Absent excusé ayant donné pouvoir :

Vagtang CROGUENNEC à Claudie LE BIHAN.

Secrétaire de séance : Marianne POULAIN

Présents : 32
Pouvoir : 01
Absent : 00

DIRECTION CULTURE

n°08

DEMANDE DE SUBVENTIONS AU DEPARTEMENT POUR LES ACTIONS CULTURELLES

Rapporteur : Claudie LE BIHAN

Chaque année, la ville de Plœmeur sollicite du Conseil Départemental du Morbihan des aides financières pour la mise en œuvre de ses actions culturelles.

Pour l'année 2021, ces aides ont concernées les opérations suivantes :

- Ecole de musique :
L'école de musique de Maurice Ravel a pour mission principale la formation artistique des amateurs tournés vers l'autonomie et la diversité des genres musicaux.
Elle est ouverte sur la ville, initie diverses actions et participe fortement aux événements culturels sur la commune, mettant ainsi en valeur les pratiques collectives des enfants et jeunes pratiquants.
Subvention de fonctionnement, pour 220 élèves :12 800 €
- Arts d'été :
Chaque année, de mi-juillet à mi-août, le service culturel de la ville de Plœmeur organise des expositions sous l'appellation « Arts d'été ».
Ces expositions ont lieu dans les chapelles de la commune ainsi qu'à Passe Ouest.
5 609 visiteurs ont été accueillis cette année.
Subvention accordée dans le cadre des aides aux "manifestations locales à caractère culturel » (en cours) :600 €

Pour l'année 2022, il est proposé d'autoriser le Maire à solliciter du Conseil Départemental toutes subventions au taux le plus élevé dans l'ensemble des domaines culturels, à savoir :

- Les arts plastiques
- Spectacle vivant
- L'enseignement musical
- Le Patrimoine

Certaines actions feront l'objet de bordereaux spécifiques en conseil municipal.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la commission 1 « Sport, jeunesse, culture, citoyenneté, éducation, enfance, culture bretonne, vie associative et citoyenneté » du 26 octobre 2021 ;

Vu l'avis de la commission 3 « Finances, ressources humaines, agglomération » du 28 octobre 2021 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le maire à solliciter du Conseil départemental toutes subventions au taux le plus élevé possible.

Délibération adoptée à l'UNANIMITE

Le registre dûment signé.
Pour extrait certifié conforme.



Rohan LOAS,
Maire